

Entre deux ponts



Bulletin de liaison
d'Arthaz Pont-Notre-Dame
n° 15 - Avril 2012





| | |
|--------------------------------------|---------|
| Edito | 3 - 4 |
| Vie communale | 5 |
| Ça s'est passé à Arthaz | 6 à 8 |
| Vie des associations | 9 à 11 |
| Un peu d'histoire | 12 |
| Conseil municipal - Budget principal | 13 - 14 |
| Infos administratives | 15 - 16 |
| Aux alentours | 17 à 20 |
| Quelques dates à noter | 20 |

dernière minute

Nous fêterons les Mamans

MÈRES, GRAND-MÈRES, ARRIÈRES GRAND-MÈRES,..... vous êtes toutes concernées !!
Rendez-vous à la salle communale pour la deuxième édition de la fête des mères, le vendredi 1^{er} juin 2012 à 18 heures.

Comme l'an passé, à l'issu d'un petit cocktail, Monsieur le Maire et ses conseillers vous offriront une rose.

ATTENTION, seules les Mamans sont invitées, les papas ne sont pas conviés à l'évènement, ils gardent les enfants !

Tailles des haies et élagage des arbres

Nous vous rappelons que vous devez entretenir vos haies et les tailler régulièrement conformément à l'arrêté du Maire 2010.30, concernant l'élagage ou l'abattage d'arbres et de haies (arrêté consultable sur le site internet).



Chères Arthaziennes,
Chers Arthaziens,

Lors de la dernière cérémonie des vœux du Maire, j'ai abordé les prochains défis qui nous attendent pour les deux prochaines années, deux ont particulièrement fait réagir et il me semble utile de revenir sur deux thèmes récurrents et importants : la gestion de notre eau potable et la gestion de notre espace.

La gestion de notre eau potable

« L'eau est une ressource naturelle essentielle à la vie. Elle est massivement présente sur Terre (70 % de la surface du globe) ; mais surtout sous une forme salée.

Le stock d'eau douce planétaire existant est petit. Et de plus, il est en danger. Car cette eau douce, pourtant précieuse, est largement gaspillée et polluée. Peu à peu, celle-ci se raréfie. Au fil des années, sa qualité diminue, tandis que son prix augmente.

La gestion de l'eau devient donc un impératif vital pour la survie des êtres vivants de notre planète ! (source Ekopedia) »

A Arthaz Pont-Notre-Dame, la ressource est pour le moment « abondante », cependant avec les récentes sécheresses, le niveau des nappes phréatiques de la Menoge et de l'Arve commence à diminuer.

Notre sol permet l'alimentation de notre village et celle d'une grande partie de l'Agglomération Annemassienne. Cette importante ressource est aujourd'hui gérée en totalité par l'Agglomération Annemassienne qui nous revend l'eau extraite par le biais d'une convention datant de 1994 (les premiers accords d'approvisionnement datant des années 1970).

Devant cette situation paradoxale, nous nous battons depuis plus de 3 ans pour obtenir de nouveaux avantages qui permettraient à notre commune d'obtenir une modernisation de son réseau vieillissant. De nombreuses démarches ont été entreprises et des solutions plus ou moins fantaisistes sont sorties :

- Intégration d'Arthaz Pont-Notre-Dame dans l'Agglo Annemassienne --> l'ensemble du conseil municipal n'y est pas favorable.

- Reprise de la gestion de l'eau au sein de la commune et revente à l'agglo --> légalement ce n'est pas possible. L'eau est un bien universel.

- Création d'un syndicat de la ressource en eau --> nous y travaillons

- Intégration de la compétence eau dans le futur syndicat de Bellecombe les Rocailles --> nous y travaillons.

Devant les impasses de la législation, et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, des projets de loi font leur apparition (projet de loi visant l'indemnisation des communes assiettes par les agglo), cependant ceux-ci mettront un certain temps à être votés, s'ils le sont.

Le prix de notre m³, soit 0,84 € HT, ne nous permet pas d'obtenir des financements de la part de l'agence de l'eau et du SMDEA. En effet en-dessous de 1,20 € HT, nous perdons 30 % de subventions pour les modernisations de réseau ce qui représente des pertes colossales pour notre village.

Une rénovation complète étant estimée à 3 000 000 € TTC nous perdons ainsi 1 000 000 € TTC de subventions. Devant ce constat et avec l'arrivée de nouvelles contraintes liées aux lois Grenelle et avec la réglementation concernant la défense incendie, nous nous devons d'accélérer nos investissements.

Pour rappel lors des 4 dernières années, nous avons investi près de 237 540 € TTC pour :

• 2008 : 16 180 € TTC - Réservoir de Rossat : remplacement du compresseur

• 2010 : 198 050 € TTC - Travaux RD 202 ; Réserve incendie La Forge ; Changement des colonnes à Nant

• 2011 : 23 310 € TTC - La Forge : liaison entre les 2 colonnes vers la station de lavage ; remplacement de la colonne sur le pont A 40.

En 2012 nous prévoyons de rénover le secteur de la Chapelle pour un investissement estimé à 220 000 € TTC.

Mais cela ne suffit pas. L'augmentation du m³ d'eau à 1,20 € HT est une première étape obligée et la mutualisation des moyens avec un syndicat dans



le cadre des lois sur la réforme des collectivités est indispensable, les subventions étant uniquement versées aux communautés de communes ou syndicats mixtes.

Cependant, nous échelonnerons les augmentations d'eau sur les 2-3 prochaines années.

Notre approche est aujourd'hui de créer un syndicat de la ressource sur le territoire de la commune pour que l'eau extraite puisse bénéficier à deux entités que sont l'Agglo Annemassienne et le futur syndicat mixte Bellecombe – les Rocailles, auquel notre commune appartient pour la compétence assainissement. Cette mutualisation avec les communes du canton de Reignier et d'autres nous permettra, si les conditions sont réunies, d'avoir d'importants travaux sur notre commune dans les prochaines années mais cela aura un coût avec une augmentation du prix de l'eau.

La gestion de notre espace.

Malgré la récente approbation de notre Plan Local d'Urbanisme par l'ensemble des Arthasiens, nous sommes aujourd'hui confrontés à 2 recours l'un par un habitant de Reignier et l'autre par la société Barbaz, rachetée dernièrement par le groupe Vinci. L'un pour l'obtention d'une parcelle constructible dans les moraines et l'autre pour la création d'un projet de carrière à ciel ouvert sur le secteur " des grands-champs ".

Cette société, suite à ces recours depuis 2007, a gagné en appel le procès contre l'arrêté de la préfecture interdisant ce projet.

Cependant, et grâce à l'adoption de notre PLU et aux modifications du droit et des règles des sols, ce projet ne peut se réaliser aujourd'hui.

Nous avons en effet anticipé cette possibilité en interdisant ce type de projet sur la commune qui en a déjà trop eu et trop vu.

Ainsi la seule façon aujourd'hui pour le groupe Vinci de réaliser ce projet est de demander l'annulation de notre PLU.

Les deux recours contestent le fond (règle appliquée sur secteur) et la forme (délibération) de la délibération lançant le PLU en 2003.

Nous avons mandaté le bureau d'avocat, CMDF Avocat, pour représenter les intérêts de la commune.

Durant les procédures qui seront longues, 4 à 6 ans, le PLU aujourd'hui approuvé reste opposable et applicable.

Une nouvelle loi a été votée le 20 mars 2012, elle ouvre une majoration de 30 % des droits à construire. La municipalité va s'engager au refus de cette majoration pour conserver son esprit rural, et avec votre aide, pourra motiver sa décision lors d'une enquête publique qui aura lieu prochainement pour défendre les intérêts de notre village.

Nous aurons l'occasion, lors d'une réunion publique prévue le 11 septembre, de répondre à vos questions.

Au chapitre des bonnes nouvelles, nous avons, après de multiples démarches, obtenu un arrangement concernant la fermeture de la RD 202 sur la commune de Reignier pour l'aménagement d'un rond-point par le Conseil Général.

En effet, la fermeture totale de 3 mois présentée le 21 février, puis la proposition de fermeture de 5 semaines suivie de 15 semaines d'alternat présentée le 16 mars ne sont plus d'actualité. La fermeture de la route se limitera uniquement à 5 semaines, du 9 juillet au 10 Août 2012. Les actions conjointes des municipalités de Reignier, d'Arthaz, des commerçants de l'association Ac'tion et la pétition signée par près de 500 personnes ont permis de trouver une solution acceptable et moins pénalisante pour l'ensemble des usagers de ce secteur.

Cette année encore le budget a été voté sans augmentation de la pression fiscale. Pour rappel :

- Taxe d'habitation 7,89 %
- Taxe foncière (bâti) 10,04 %
- Taxe foncière (non bâti) 49,39 %

Dans quelques jours se dérouleront les élections présidentielles, suivies elles-mêmes des élections législatives.

Chaque citoyen sera donc en mesure de participer aux différents scrutins et je souhaite que chacun s'engage dans ces moments de démocratie directe lors des prochaines élections.

Votre maire, Cyril Pellevat



Pizza à emporter

Depuis le 6 janvier, vous trouvez des pizzas de fabrication artisanale sur le parking à côté de l'épicerie « Grain de Sel ». Le camion « Six-Dix » est ouvert du mardi au dimanche de 18h à 22 h !

Sympathique et commerçant, le pizzaiolo, Monsieur Rémi Belu, vous propose une vingtaine de sorte de pizzas, de deux tailles différentes : 26 ou 33 cm.

Tarif : entre 5,40 € et 10 € la pizza.



Pour vous remercier de votre fidélité la onzième vous est offerte.

Tél : 06 70 66 60 75

Signalétique

La commune d'Arthaz PND va mettre en place durant l'été une signalétique institutionnelle et commerciale harmonisée à l'ensemble du territoire de la communauté de communes Arve et Salève. Ainsi, neuf implantations verront le jour sur notre commune.



Rond Point Route Nationale - Route de Reignier

OFFRE D'EMPLOI

La Mairie d'Arthaz Pont Notre Dame
Recrute
Pour les mois
de juillet et août 2012

4 étudiants au service espaces verts

➤ Pour les périodes suivantes :

- Du 2 au 13 juillet 2012
- Du 16 au 27 juillet 2012
- Du 30 juillet au 10 Août 2012
- Du 13 au 24 Août 2012



➤ Conditions d'embauche :

- avoir entre 16 ans révolus et 18 ans,
- être domicilié sur la commune,
- être lycéen ou étudiant.

Les personnes intéressées devront se présenter en Mairie munies d'une pièce d'identité avant le 21 mai 2012.
Le tirage au sort des candidatures aura lieu lors du conseil municipal de juin 2012.



ça s'est passé à arthaz



Vœux du Maire - Samedi 7 janvier 2012

Le 7 janvier dernier, de nombreux arthaziens se sont déplacés à la salle communale à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire.

Ce fut l'occasion de faire un point sur la vie de la commune et des alentours, mais aussi d'aborder sans détours les problématiques liées à l'eau, au transport et au développement qui affectent le quotidien des habitants.

Après les discours de M. le Maire et du Député Claude Birraux, arriva l'heure d'honorer des « personnalités » de la commune qui, chacun à leur niveau, ont beaucoup fait (et font toujours) pour les autres. Ainsi, c'est d'abord Gilles Favre, élu 2^{ème} meilleur chef pâtissier du Moyen-Orient, qui a d'abord été célébré, suivi par Claude et Michel Rossat, dont l'engagement au sein d'Arthaz Sports depuis plusieurs décennies est un exemple pour nous tous. Enfin, c'est à notre cher ancien facteur, Roger Riggi, qu'est revenu le dernier témoignage de reconnaissance, pour son service auprès des arthaziens et sa gentillesse quasi légendaire.

Ensuite l'ensemble des convives a pu se réunir autour du verre de l'amitié et échanger de longs moments, quittant la salle avec la satisfaction d'avoir passé un bon moment. Rendez-vous donc en janvier 2013 pour la prochaine cérémonie !





ça s'est passé à arthaz

Au feu les Pompiers ! Jeudi 1^{er} et vendredi 2 mars 2012

Les classes de Moyenne section, Grande section, CP et CE1 sont partis visiter la caserne des pompiers d'Annemasse. La grande échelle les a beaucoup impressionnés. Ils ont adoré essayer la tenue du pompier et voir tous les véhicules qui sont utilisés.

Que d'émerveillement !!



Jeudi 1^{er} mars, après-midi, nous sommes allés visiter la caserne des pompiers d'Annemasse. Nous avons vu la grande échelle se déplier. Le pompier assis dans le camion appuyait sur un bouton et un autre pompier était debout dans la nacelle. Nous avons aussi essayé de viser un cône avec la lance à eau, comme si c'était un vrai feu.



La grande échelle



La tenue de feu



Dans l'ambulance



Des tuyaux et des lances

C'était une visite impressionnante !

Merci aux pompiers pour leur accueil.

Les élèves de Moyenne section (maternelle)



ça s'est passé à arthaz

Repas des aînés

Dimanche 18 mars 2012

Depuis plus de 40 ans, la municipalité a pris l'habitude d'honorer ses aînés lors du traditionnel repas du mois de mars. Cette année, 101 convives de 67 à 90 ans ont répondu à l'invitation envoyée conjointement par la Mairie et Familles Rurales en charge de l'organisation de cette belle journée.

Le 18 mars dernier, une fois passée la porte de la salle communale, la machine à remonter le temps faisait son effet et chacun se retrouvait plongé dans Arthaz d'avant (thème de la journée).

Une moto de l'époque, celle là même qu'on pouvait voir sur une photo avec Lainlain Vial, trônait en belle place dans la salle. Un pas de plus et on découvrait le premier motoculteur utilisé sur le plateau d'Arthaz par Marius GROS datant de 1927. Une machine à écrire, un fer à repasser, une cafetière, un nécessaire à barbe, etc. et de nombreuses photos d'époque ont permis à tous d'évoquer avec les yeux qui brillent l'Histoire d'Arthaz.

Lorsque tout le monde fût installé, la nouvelle équipe de Familles Rurales a pu servir le repas. Chacun avait l'eau à la bouche grâce aux menus disposés sur les tables et réalisés par les enfants de l'école d'Arthaz, dont beaucoup avaient été réalisés à la plume (comme avant !).

Mousseline de brochets, caille farcie, pommes dauphines haricots verts, fromage, forêt noire et tarte aux fruits ont régalé les papilles de nos anciens. L'animation a été assurée par Thierry



Midi avec brio, mais chacun a surtout beaucoup rigolé lors de l'intervention de notre célèbre « Paul Cardon » qui nous a raconté les aventures de son célèbre copain TOTO : Merci Paul.

Vers 16 heures, les doyens présents lors de cette journée ont été, comme il se doit, honorés : M. Ernest Berthet, 90 ans et Mme Jeanette Grisoni, 88 ans. Ils ont reçu chacun un cadeau. Ont été également mis à l'honneur, Jean Mérandon et Gaby Thabuis pour plus de 35 ans de présence à ce repas, d'abord en tant que bénévoles à Familles Rurales puis en tant qu'anciens.

Cette belle journée s'est terminée par la remise par le Maire et ses adjoints, d'un cadeau à chacun, témoignant de l'attachement que nous portons tous à nos aînés. Les bénévoles de l'association ont toujours été très attachés à l'organisation de ce repas et prennent beaucoup de plaisir à partager quelques heures avec leurs aînés, qui ont contribué à faire ce que notre village est aujourd'hui.

Merci à tous.





vie des associations

Sou des Ecoles

Marché de Noël

Voilà encore une année écoulée. Le Père-Noël nous avait donné rendez-vous le samedi 10 décembre à la salle communale pour le traditionnel marché de Noël du Sou.

Il est arrivé discrètement dès 11 heures. Il a pu admirer les objets présentés (crèches, foulards, bijoux...) par la vingtaine d'exposants et féliciter les maîtresses et leurs élèves pour leurs très beaux bricolages. Avant de repartir, notre bonhomme rouge s'est assuré que nos chérubins avaient été sages tout au long de l'année. Quelques retardataires lui ont remis leur lettre.

Quelle magie dans les yeux des petits attendant une papillote !

A midi, un repas moules/frites attendait 90 adultes et 70 enfants dans une ambiance festive.

Le vendredi des vacances, le Père-Noël fit une dernière apparition à l'école avant de prendre des forces pour sa longue et épuisante nuit de Noël.



Bourse aux vêtements de Printemps

Encore un succès pour la bourse de printemps du Sou. Comme chaque année, une soixantaine d'exposants présentaient leurs articles (vêtements, jouets, vélos, petite puériculture) de quoi remplir la grande salle et satisfaire le plus grand nombre venu faire des affaires. Avant l'heure, les habitués attendaient l'ouverture des portes cabas en main. Compte tenu du prix affiché et du bel état de conservation, les nombreux articles convoités sont partis à vitesse grand V.

Les fonds ainsi récoltés permettront de financer tout ou en partie l'achat de matériel pédagogique et de promouvoir des activités aux différentes classes de l'école.

A noter sur l'agenda : la prochaine bourse aura lieu fin octobre pour les vêtements d'hiver et les jouets.

Concours de belote

L'association du Sou des écoles a organisé son concours de belote à la salle communale samedi 3 mars.

Même si le nombre de participants ne s'est pas montré à la hauteur de la précédente édition, la bonne ambiance était au rendez-vous.

Les prix étaient alléchants : repas gastronomiques et divers bons d'achat chez les commerçants arthaziens. Les membres avaient préparé de quoi se restaurer à la buvette.

Nous vous attendons nombreux l'année prochaine !



vie des associations

Amicale des pêcheurs

Nous remercions tous les pêcheurs présents lors de nos manifestations.

Notre journée pêche du 15 mai 2011 s'est déroulée à merveille au lac D'Ogny mais nous espérons vivement notre retour au bord de la Menoge.

Comme chaque année le « Troc pêche » a remporté un vif succès.

Cette fois, c'est parti, 1500 truitelles Fario de souche du Bornes, ont été déversées dans nos nouveaux bassins d'Arthaz à Barges.

Agées actuellement de 11 mois, nous espérons les déverser d'ici 2 ans dans les rivières qui nous sembleront les plus appropriées à leur développement.

Nous remercions vivement tous nos partenaires soit la commune d'Arthaz et l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

Merci et à bientôt

Cordialement, Le président



Arthésia Danse

A notre grande joie, l'association compte encore plus d'adhérents pour notre deuxième année d'existence.

Un seul point commun à tous: nous sommes ensemble avant tout pour passer un agréable moment de détente et partager une même envie, celle de danser et s'amuser dans la bonne humeur.

Les amateurs de salsa cubaine, rueda et rock'n roll peuvent donc venir nous retrouver les lundis et mardis soirs à la salle communale pour découvrir, s'initier ou approfondir ces danses.

Enthousiastes et passionnés, les danseurs feront une démonstration de leurs talents lors de notre soirée de fin d'année qui se déroulera le 9 juin

2012 à la salle communale d'Arthaz. Nous vous accueillerons avec grand plaisir et beaucoup d'énergie pour clôturer en beauté cette seconde saison. Venez nombreux !!

Pour davantage de renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone ou passer un soir aux heures de cours. Un site internet en cours de création sera bientôt accessible à tous.

Nathalie Ramos, présidente
04 50 95 24 45 ou 06 89 78 81 42

Email : lesamisdeladanse74@free.fr
Site internet : celui de la Mairie d'Arthaz Pont Notre Dame ou prochainement d'Arthesia Danse





vie des associations

Arthaz Entraide - 15^{ème} Salon de la Moto Ancienne

Ce week-end ensoleillé a attiré la grande foule des amateurs de motos anciennes à l'occasion du 15^{ème} Salon organisé par Arthaz-Entraide.

Près de 2000 visiteurs ont pu admirer un plateau d'engins de toutes les époques dont certains laisseront béats plus d'un connaisseur.

Imaginez : une dollar de 1908 dans un état exceptionnel et une très rare Vincent EGGLI d'une valeur inestimable.

Parmi les motos de compétition figurait pour la première fois la KAWASAKI 1000 préparée à Annemasse avec laquelle les pilotes CHEMARIN et CORNUT remportèrent en 1982 le titre de champion du monde.

La bourse d'échange s'agrandit d'année en année et les vendeurs ont pris date pour 2013.

La cinquantaine de moto d'occasion présentée intéressa de nombreux acquéreurs.

Comme chaque année la recette des entrées sera remise à l'A.L.B.E.C.

Les traditionnels diots au vin blanc et le jambon à la broche dominical ont régalé plus de 250 personnes (un record).

Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de ce salon.



Comité des Fêtes - Fête Médiévale - 12 et 13 mai 2012

Pour la 6^{ème} édition de sa fête médiévale, le Comité des Fêtes vous invite à participer aux festivités données pour les épousailles de la Damoiselle Péronne Dardelle et du Sire Rolet de Thoire.

Les gens d'armes de ces deux nobles familles savoisiennes rivaliseront d'adresse lors de joutes équestres endiablées, de combats en armure, de démonstration de tir d'artillerie et de tir à l'arc. Les troubadours vous enchanteront et un grand banquet suivra la cérémonie nuptiale le dimanche midi, après le défilé historique dans le village.



Le samedi, les jeunes apprentis maréchaux-ferrants s'affronteront dans un concours de forge et de ferrage. Durant ces deux jours de fête, de nombreux artisans d'art exposeront leurs bijoux, articles en cuir, herboristerie, costumes d'époque... Un campement militaire sera installé sur le champ de foire, avec expositions d'armes et d'armures médiévales, atelier de feutrage de laine et jeux anciens.

Les cartes repas pour le banquet médiéval du dimanche midi seront en vente à l'Épicerie Grain de Sel dès le 15 avril.

Plus de renseignements sur le site internet du comité des fêtes : www.comite-des-fetes-arthaz.com





un peu d'histoire

Centrale électrique d'Arthaz Pont-Notre-Dame

Le 21 mai 1992, à l'occasion du centenaire de la Centrale électrique d'Arthaz et de la mise en service, après rénovation et automatisation du 2^{ème} groupe, avait lieu sur invitation du Groupement d'usines du Pressy, une manifestation à l'usine de la Basse-Arve.



À l'origine, cette centrale fut construite uniquement pour fournir la force nécessaire au fonctionnement du chemin de fer à crémaillère et à traction électrique du Salève. La force disponible de 500 chevaux est fournie par les eaux de l'Arve qu'utilise l'usine hydro-électrique d'Arthaz située au-dessous de Mornex dans la gorge profonde que traverse la rivière. Les machines dynamo-électriques génératrices du courant transmis aux voitures circulant sur la ligne sont du système Thury et sortent des ateliers de la « Compagnie de l'Industrie électrique » de Genève (voir photo). Elles ont été cependant l'objet d'une construction toute particulière et peuvent être mises en

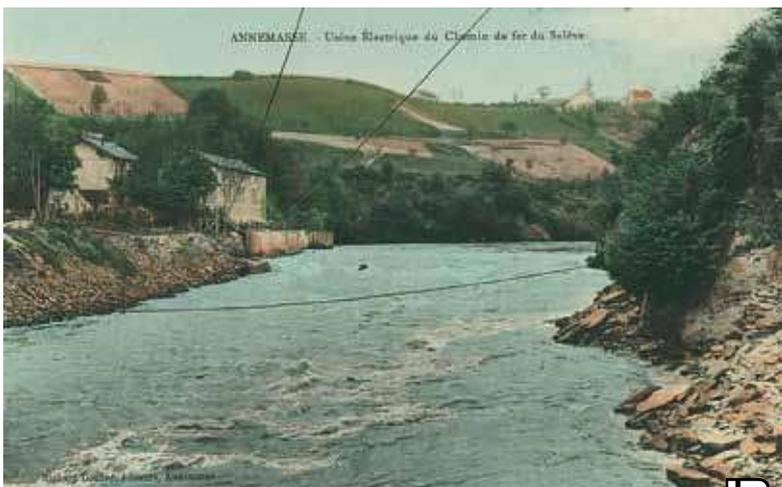
mouvement directement par les turbines sans l'intermédiaire de courroies et d'engrenages. Le courant électrique est envoyé depuis l'usine à la Centrale de Monnetier mairie distante d'environ 2 kilomètres, par une double ligne de câbles métalliques aériens.

L'entretien et le bon fonctionnement de toute l'installation va nécessiter la présence permanente d'un personnel qualifié. Logé tout à côté dans une coquette demeure, le



premier chef d'usine fut M. Conrad Ribari. Mais comment ne pas citer André Walter dit « Chouchou » qui pendant plus d'un quart de siècle assura cette responsabilité (voir photo).

A suivre !!



Tous nos remerciements à M. Raoul Jappel



Principales délibérations - Conseil de Février 2012

Modification règlement salle communale

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de l'Association des Maires de Haute-Savoie attirant l'attention des communes sur le risque de sécurité alimentaire lié à des traiteurs non professionnels exerçant leurs activités à l'occasion des locations des salles municipales. Par conséquent, l'Association des Maires propose aux communes de prévoir une modification du règlement de la salle communale en exigeant, en cas de présence d'un traiteur, la présentation d'un certificat d'assurance multirisque professionnel.

De plus, Monsieur Le Maire indique qu'il conviendrait également de modifier le règlement de la salle communale pour les associations communales qui utilisent la sono. En effet, à plusieurs reprises,

celle-ci a été dérégulée, des micros ont également dus être rachetés ; aussi afin de se prémunir contre d'autres dommages, il conviendrait d'instaurer l'acquiescement d'une caution annuelle.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de modifier le règlement de la salle communale en incluant les points suivants :

- Présentation d'un certificat d'assurance multirisque professionnel en cas de présence d'un traiteur
- Instauration d'une caution annuelle de 500 euros pour les associations communales utilisant la sono de la salle communale.

- **Précise** qu'une réunion avec les associations aura lieu prochainement afin d'expliquer ces nouvelles modifications.

Principales délibérations - Conseil de Avril 2012

Vote des taux d'imposition 2012

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2012 des taxes directes locales. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2012, soit :

- 7,89 % pour la taxe d'habitation,
- 10,04 % pour la taxe foncière,
- 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre PERNET, 1^{er} Adjoint en charge des finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011, budget général et budget eau,

- **Donne** acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Général

| | Investissement | Fonctionnement | Total |
|------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Recettes nettes | 1.470.016,24 | 1.088.125,16 | 2.558.141,40 |
| Dépenses nettes | 2.281.864,60 | 640.421,07 | 2.922.285,67 |
| Résultat de l'exercice | - 811.848,36 | 447.704,09 | - 364.144,27 |

Budget eau

| | Investissement | Fonctionnement | Total |
|------------------------|----------------|----------------|------------|
| Recettes nettes | 40 662,00 | 172 741,64 | 213 403,64 |
| Dépenses nettes | 23 312,40 | 30 614,50 | 53 926,90 |
| Résultat de l'exercice | 17 349,60 | 142 127,14 | 159 476,74 |

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion,

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

- **Vote** les présents comptes administratifs 2011 - Budget général / Budget eau à l'unanimité.

Vote des Budgets Primitifs 2012 : affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement

Vu les Comptes Administratifs de l'exercice 2011, Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le conseil municipal, ayant pris note du résultat de clôture, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal comme suit :

- Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 536 402,31 €

- **Décide** de reporter le solde négatif d'investissement du budget principal comme suit :

- Compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) : 665 790,09 €

- **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget eau comme suit :

- Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 30 895,16 €
- Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 150 000,00 €

- **Décide** de reporter le solde positif d'investissement du budget eau comme suit :

- Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 46 659,55 €



Principales délibérations - Conseil de Avril 2012

Augmentation du tarif de l'eau pour la consommation de l'année 2013

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il conviendrait de prévoir dès à présent l'augmentation de 11 centimes d'euros/m³ du tarif de l'eau pour la consommation de l'année 2013 afin de pouvoir adhérer au futur syndicat issu de la fusion du syndicat de Bellecombe et des Rocailles, bénéficiaire des subventions du SMDAE et faire ainsi face aux prochains remplacements des colonnes d'eau. Il précise qu'actuellement, le prix unitaire de la consommation d'eau hors assainissement est de 0,84 centimes/m³ depuis 2010 ; en l'augmentant de 11 centimes, le prix unitaire passerait à 0,95 centimes d'euros/m³.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

- **Décide** d'augmenter de 11 centimes le prix unitaire du tarif d'eau, soit 0,95 centimes d'euro/m³, pour la consommation de l'année 2013,
- **Précise** qu'un courrier sera envoyé en fin d'année 2012 à chaque abonné, afin de l'informer de l'augmentation de ce tarif.

Adoption d'une délibération de principe pour l'adhésion au futur syndicat issu de la fusion de Bellecombe et des Rocailles

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le syndicat d'assainissement de Bellecombe va fusionner avec le syndicat d'eau des Rocailles. Cette fusion sera effective pour le 1er janvier 2013 et chaque commune devra prendre pour le mois de juin 2012 une délibération concernant son adhésion au futur syndicat et sur la ou les compétences transférées à celui-ci.

Dans le cadre des démarches engagées avec le syndicat des Rocailles et afin d'être plus entendu

auprès des services de l'Etat, de l'ARS et également d'Annemasse Agglo, il serait opportun de prendre une délibération de principe pour l'adhésion au futur syndicat issu de la fusion des Rocailles avec Bellecombe, montrant ainsi la volonté commune de travailler ensemble et de mutualiser ses services.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

- **Se prononce** pour l'adoption d'une délibération de principe relative à l'adhésion au futur syndicat issu de la fusion de Bellecombe et des Rocailles ;
- **Précise** que l'adhésion définitive qui interviendra par délibération au mois de juin 2012, devra auparavant avoir pris en compte les points suivants : l'évolution du prix de l'eau, le coût des investissements sur la commune d'Arthaz ainsi que leur échéancier et enfin le montant de la participation communale sur son budget principal.

Attribution d'une subvention pour la fête médiévale

Suite à la fourniture des comptes 2011 du comité des fêtes et après lecture du budget prévisionnel de la fête médiévale, il est proposé de participer à hauteur de 2 000 euros pour le financement de cette manifestation qui aura lieu du 12 au 13 mai 2012. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par vote à bulletin secret, Considérant qu'il convient d'apporter une aide financière aux projets des associations de la commune concourant à l'animation et au développement social et culturel de la vie communale ;

- **Décide** l'attribution d'une subvention de 2 000 euros pour la fête médiévale 2012 au Comité des fêtes ;
- **Précise** que le montant de cette subvention sera imputé au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2012.

Elections 2012 : mode d'emploi

Dates : L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012. Les élections législatives se dérouleront les 10 et 17 juin 2012. Ces jours-là, le bureau de vote situé à la mairie sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Qui vote ? Seuls les électeurs français sont admis à voter pour les présidentielles et législatives. Les électeurs européens inscrits sur les listes complémentaires n'y sont pas autorisés.

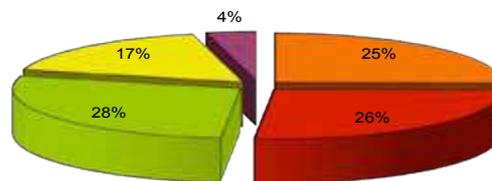
Documents à fournir : Il est impératif de venir avec sa carte d'identité (à défaut un passeport ou permis de conduire) et si possible avec sa carte d'électeur qui vous a été envoyée à la fin du mois de Mars. Si toutefois vous ne l'aviez pas reçue, merci de bien vous assurer auparavant que vous êtes toujours inscrit sur les listes électorales auprès du secrétariat de la mairie.

Procurations : En cas d'absence, vous pouvez faire établir une procuration en vous présentant, muni d'une pièce d'identité, à la Gendarmerie de Reignier ou au Tribunal d'Instance d'Annemasse. La personne qui vous représentera et votera pour vous, doit être inscrite sur les listes électorales d'Arthaz Pont-Notre-Dame. Il est recommandé de faire établir la procuration le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement du document à la mairie.

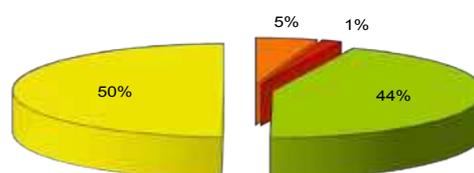


Budget principal - Les finances 2012

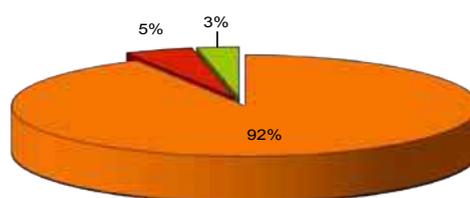
| Dépenses de fonctionnement | Montant en € |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Charges générales | 259 659,19 € |
| Autofinancement | 270 000,00 € |
| Frais de personnel | 286 100,00 € |
| Autres charges de gestion | 178 520,81 € |
| Intérêts des emprunts | 36 500,00 € |
| Total dépenses fonctionnement | 1 030 780,00 € |



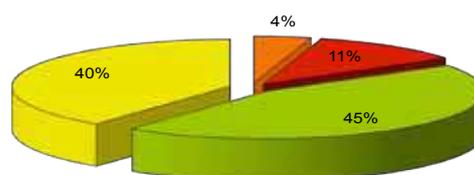
| Recettes de fonctionnement | Montant en € |
|--|-----------------------|
| Locations bâtiments communaux | 48 500,00 € |
| Produits des services et exceptionnels | 15 950,00 € |
| Impôts et taxes | 452 830,00 € |
| Dotations Etat + Fonds Genevois | 513 500,00 € |
| Total recettes fonctionnement | 1 030 780,00 € |



| Dépenses d'investissement | Montant en € |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Acquisitions et travaux | 2 179 099,15 € |
| Remboursement d'emprunts | 112 000,00 € |
| Frais d'études | 69 022,00 € |
| Total dépenses investissement | 2 360 121,15 € |



| Recettes d'investissement | Montant en € |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Cessions | 100 500,00 € |
| Autofinancement | 270 000,00 € |
| Dotations et réserves | 1 056 384,15 € |
| Subventions d'équipement | 933 237,00 € |
| Total recettes investissement | 2 360 121,15 € |



Cartes grises

Le service « cartes grises » de la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois sera définitivement fermé à compter du 2 avril prochain.

Son activité sera transférée à cette date au Bureau de la Circulation, en Préfecture. C'est vers ce Bureau, localisé à Annecy, que les usagers résidant dans l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois devront être orientés pour effectuer leurs démarches d'immatriculation.

Cette réorganisation des services tire la conséquence du fait que la plupart des démarches courantes relatives à l'immatriculation des véhicules peuvent maintenant se faire soit par Internet, soit auprès d'un professionnel de l'automobile agréé, soit par courrier. Cette nouvelle organisation n'affecte en rien les autres missions jusque ici exercées par votre sous-préfecture (permis de conduire, associations, armes, conseil aux collectivités, etc.)

Cependant, afin de tenir compte de l'impact de cette évolution sur notre fonctionnement interne, nos horaires d'ouverture doivent être modifiés.

A compter du lundi 2 avril, nous serons ouverts tous les jours du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, et fermés les après-midis.





Déchetterie

La déchetterie des Rocailles a été construite en 1996. Les tonnages n'ont cessé d'augmenter depuis cette date. Les déchets apportés à la déchetterie représentent plus de 3000 tonnes par an, soit environ 197kg/habitant/an (supérieur à la moyenne nationale). Le plus gros volume revient aux déchets verts pour un poids supérieur à 950 tonnes/an.

Devant des volumes de déchets de plus en plus importants, des infrastructures vieillissantes et plus aux normes, une fréquentation importante entraînant des difficultés de circulation et un manque de sécurité évidente, il devient urgent de procéder à la rénovation de la déchetterie.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) va procéder à son réaménagement.

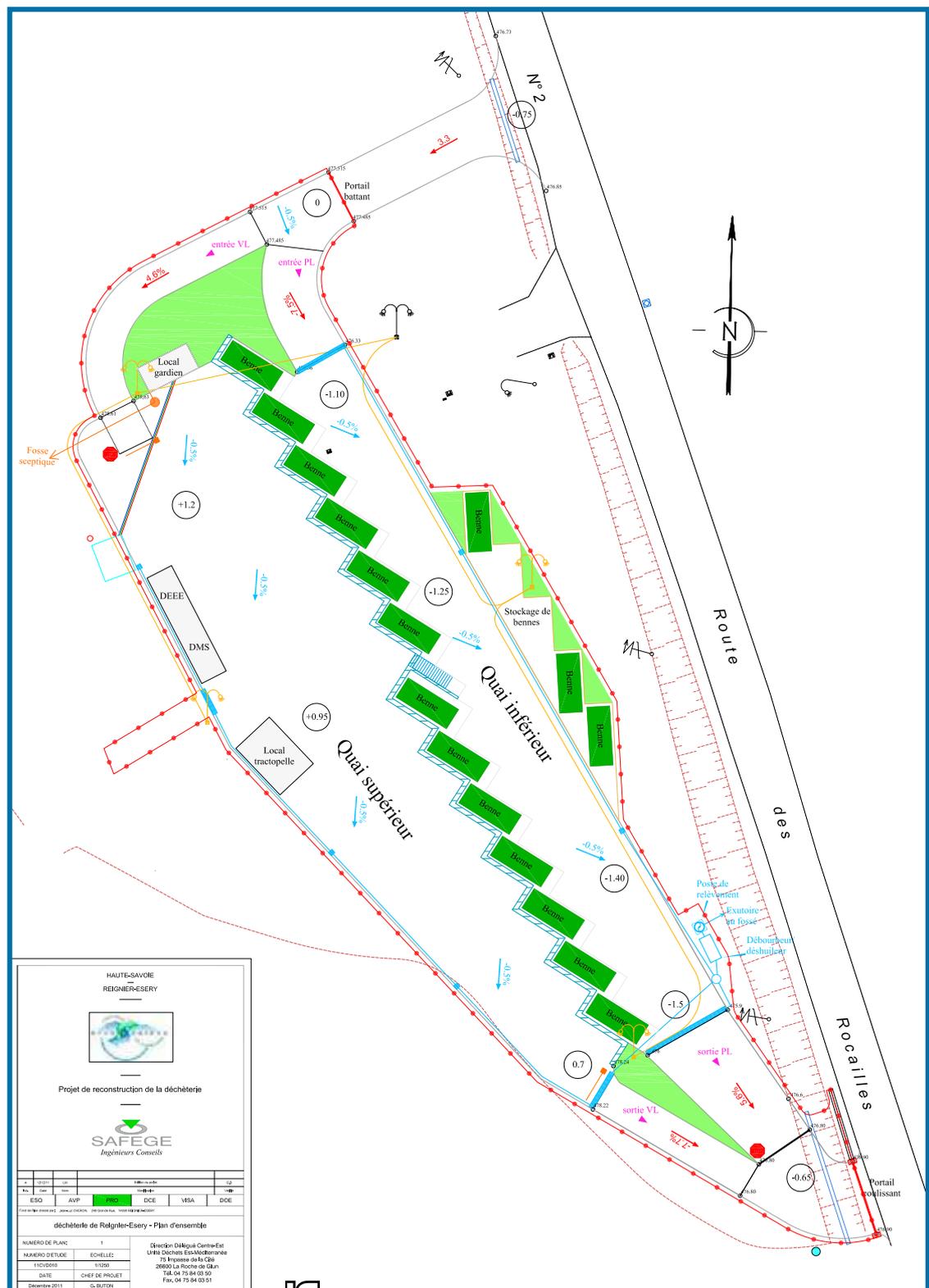
Le coût des travaux avoisine un montant prévisionnel supérieur à 700 000 euros. Les travaux débuteront au mois de juin pour une durée de 4 mois.

Pendant cette période la déchetterie sera totalement FERMÉE.

La CCAS étudie toutes les possibilités pour pallier à cette fermeture :

- Location d'une déchetterie mobile (montant relativement élevé pour une durée d'un an)
- Autorisation aux habitants de la CCAS d'utiliser les déchetteries environnantes.

Tous les habitants de la CCAS seront avertis en temps et en heure de la solution retenue pour la gestion de leurs déchets.





Association intercommunale « Les Amis des sentiers »

Maison Cécile Bocquet - 160 Grande Rue
74930 REIGNIER-ESERY

www.lesamisdessentiers.unblog.fr

« Les Amis des sentiers » association intercommunale de la communauté de communes « Arve & Salève » compte environ 30 membres adhérents.

Notre activité majeure consiste à assurer la pérennité des sentiers de randonnées de notre territoire qui s'étend sur 8 communes.

Nous menons régulièrement des actions de débroussaillage, d'élagage et de petit terrassement sur les 3 sentiers inscrits au département qui sont : le « Sentier des Rocailles », le « Sentier de la Colline » et le « Sentier du Four ». Nous veillons également à ce que le balisage de ces chemins soit toujours en bon état et permettent de vous orienter lors de vos promenades.

Cette année encore, la commission environnement de la commune de Reignier Esery nous a confié le repérage, la préparation et le balisage du sentier qui a servi à la randonnée « Saveur & Paysages » n°2 du 17 avril 2011 et qui a rassemblé près de 600 personnes avec une météo plus clémente que l'an passé. Cette année le parcours se situait dans la plaine de Reignier.

Nous allons baliser une variante du sentier de la colline qui redescendra plus directement sur le Moulin de Vuret évitant ainsi une portion de route moins attractive (chemin réhabilité par Endurocailles). Nous avons également préparé le sentier pour la fête annuelle du Salève qui partait d'Esery en passant par le pont du Loup et Essert Salève.

Cette année en collaboration avec le syndicat mixte du Salève nous réfléchissons pour réaménager

le sentier des rocailles de manière à le rendre plus lisible et dès 2012 nous serons à même de mettre en place un nouveau balisage sur un parcours redessiné.

Nous poursuivrons notre travail de mise en valeur des blocs erratiques, et faciliterons l'accès aux richesses de notre patrimoine local situé sur le domaine public.

Nous nous réunissons tous les 2 mois alternativement dans chaque commune pour faire le point sur nos actions passées ou nos projets à venir.

Nous animons également de temps en temps la buvette du marché le samedi matin à Reignier ou vous pourrez nous rencontrer pour discuter de nos actions.



Si vous voulez rejoindre l'association, participer à ses sorties ou pour tous renseignements vous pouvez contacter son président : Emile MERMIN

Tél : 04 50 43 42 42 ou visiter le bloc de l'association : www.lesamisdessentiers.unblog.fr

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

Quel nom pour notre agglomération franco-suisse ?

A vous de choisir ! Grand Genève ? GenèveAgglo ? Le Genevois ?

Comme 915 000 habitants, vous vivez au quotidien des deux côtés de la frontière, pour le travail, les études, les loisirs, etc. Et comme eux, vous avez du mal à nommer ce territoire commun entre France et Suisse. Cela va changer : à partir du 24 mars, vous êtes invités à choisir un nom pour l'agglomération « franco-valdo-genevoise ». À l'origine de cette initiative, les territoires autour de Genève, de chaque côté de la frontière. Ils se sont unis pour construire une agglomération visant à organiser les relations transfrontalières. Comment ? En instaurant un développement harmonieux, en préservant la qualité de vie et en répondant aux préoccupations quotidiennes des habitants : santé, transports, logement, emplois, etc.

L'agglomération administrative se structure depuis 2005 et vous la vivez tous les jours. Alors, choisissez-lui un nom qui vous ressemble ! Il suffit de vous rendre sur www.choisirnotrenom.com, puis de sélectionner l'un des trois noms proposés. Vous avez du 24 mars au 1^{er} mai.

Rendez-vous le 4 mai pour connaître le nom de l'agglomération.

Renseignement : Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise - infos@projet-agglo.org - +33 (0)450 04 54 08



Mariana, Julia & Benedikt cherchent une famille d'accueil

Des Etats-Unis, des Pays Bas, d'Australie, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre d'Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre, quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, l'idéal est de vivre en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Pour la rentrée scolaire 2012, le CEI cherche des familles prêtes à accueillir Franziska, Akane et Vicente.

Ils sont respectivement originaires d'Allemagne, du Japon et d'Equateur, sont âgés entre 16 et 18 ans. Ils adorent parler français et ont des intérêts divers tels que la musique, la photographie, le handball ou encore la danse.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches (inscription scolaire) et s'occupe de leur trouver

un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir ». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements

Karine MALLE

386, route de la Capite - Les Scieux

74200 LE LYAUD

Tél : 04 50 73 77 33

ou 06 32 83 20 91

Mail : pierremalle01@orange.fr



Les vacances c'est important .

Depuis deux ans, nos trois Fédérations de Haute-Savoie, Savoie et Isère ont uni leur force pour vous proposer des séjours vacances de qualité qui répondent aux attentes de chacun, et ouverts à tous les publics.

Ce partenariat a permis de dynamiser notre offre de séjours : encore plus de choix, encore plus de destinations, et de nouvelles formules de séjours.

Nous ne sommes pas des marchands de vacances où apparence et superflu deviennent l'essentiel. Nous sommes des artisans qui construisons avec nos équipes nos séjours de A à Z, fidèles à nos principes d'association d'Education Populaire.

Nous n'utilisons pas les vacances pour induire des comportements adaptés à la société de consommation. Nous voulons qu'elles soient un temps privilégié d'Education pendant lequel l'enfant, le jeune est auteur de l'expérience qu'il vit, un temps de construction de sa personnalité, d'une vie collective citoyenne et laïque complémentaire de la famille et de l'école.

Le résultat est probant puisque vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance. Nous



avons enregistré une hausse de 15% d'inscrits entre 2010 et 2011 pour nos trois départements, et vous êtes, selon notre enquête de satisfaction, 97% à être satisfaits de nos séjours.

Nous espérons que vous trouverez dans la brochure disponible à la mairie, le séjour qui conviendra pour que votre enfant puisse expérimenter « une colo qui nous rassemble » !

Les présidents des Fédérations des Œuvres Laïques de l'Isère, Savoie et Haute-Savoie.

P. SEVREZ - B. CHARDONNEL et P. KOLB

Pour tout renseignement ou demande de guide été 2012 :

Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie
3, av. de la Plaine -BP 340- 74008 Annecy Cedex

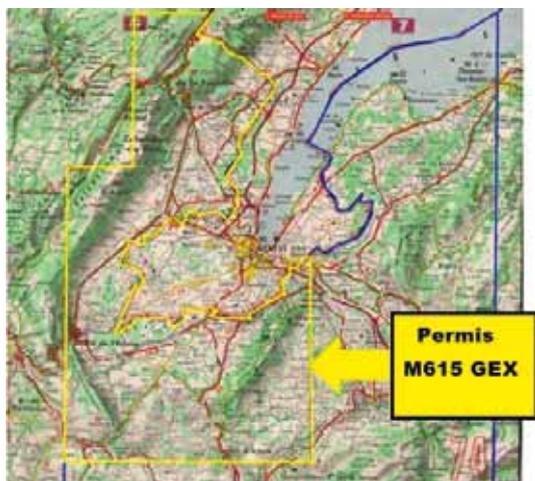
Tél : 04 50 52 30 00 - Fax : 04 50 45 81 06

Mail : ufoval@fol74.org - Site : www.fol74.org



Gaz de schiste, la vigilance s'impose...

A l'époque, l'information est un peu passée inaperçue, mais le permis de recherches de gaz de schiste « M615 Gex », octroyé le 28 mai 2009 pour cinq ans par le gouvernement français au consortium anglo-canadien eCorp comprend dans son périmètre de 932 km² le territoire du canton de Saint-Julien-en-Genevois. Cette information, ainsi que les risques liés à l'exploitation du gaz de schiste, ont été récemment présentés aux élus du Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache (SIAV) et du Syndicat Mixte du Salève (SMS) par plusieurs membres du collectif « Non au Gaz de Schiste - Haute-Savoie » lors de leur comité syndical.



Avant d'évoquer plus en détail cette situation locale, il convient de rappeler ce qu'est le gaz et huile de schiste et comment il est exploité. Contrairement au gaz conventionnel, qui est retenu, de façon concentrée, dans une « poche » sous une couche imperméable, le gaz de schiste est emprisonné sous forme de millions de petites bulles dans une roche très dure située entre 2500 et 4000 mètres de profondeur. Pour extraire ce gaz et huile de schiste, les pétroliers utilisent la technique de la fracturation hydraulique, qui consiste à envoyer à très haute pression (600 bars) un liquide composé d'eau, de sable et 596 d'adjuvants chimiques très polluants, afin de créer des microfissures dans la roche, par lesquelles le gaz s'échappera et sera pompé vers la surface avec une partie du liquide de fracturation.

Utilisée aux Etats-Unis depuis une dizaine d'années, cette technique s'est révélée être une catastrophe écologique et sanitaire. Outre le fait qu'il faut utiliser entre 15 000 et 20 000 m³ d'eau par puits, dont 1 m³ de produits chimiques (aux Etats-Unis, un champ d'exploitation compte généralement une centaine de puits), les propriétaires américains qui ont accepté des forages sur leur terrain en échange d'un joli chèque s'en mordent aujourd'hui les doigts. Ils se retrouvent avec des nappes phréatiques polluées, de l'eau plus potable mais inflammable et parfumée au méthane ou au benzène, une noria infernale de camions, sans compter les problèmes de santé publique du aussi par les émanations toxiques.

En France, où le Code Minier fait que l'Etat est le seul organe compétent pour délivrer les autorisations de forer et d'exploiter, 61 permis d'exploration du gaz de

schiste ont été délivrés à des compagnies pétrolières. Des tentatives de forage ont notamment eu lieu dans la Drôme et en Ardèche, vite stoppées par une impressionnante mobilisation citoyenne où les élus étaient aux premiers rangs. Face à cette levée de boucliers, le gouvernement a promulgué le 13 juillet 2011 une loi interdisant l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique. Un simple changement de formulation de mode d'extraction (fissuration hydraulique, par exemple) pourrait autoriser les pétroliers à faire leurs recherches. Elle n'empêche pas l'emploi d'une autre technique (qui pourra contrôler à cette profondeur ?), qui a priori n'existe pas à ce jour, pour des forages à des fins de recherches scientifiques. A jour d'aujourd'hui, des forages ont eu lieu en Seine-et-Marne, dans la Somme, et prochainement dans l'Ain sur le Haut-Bugey !

Pour les membres du collectif NON AU GAZ DE SCHISTE, il convient d'être vigilants dans notre secteur. Selon eux, le consortium titulaire du permis « M615 Gex » aurait l'intention de réaliser des forages en 2012 et s'intéresserait particulièrement au secteur entre Vuache et Salève, et notamment aux anciens forages réalisés dans les années 1950 à Viry (Humilly, 2 puits), Vers (Bellossy) et, hors du canton, à Musièges. Ces sites présenteraient l'avantage d'offrir une connaissance précise du sous-sol du secteur, mais aussi d'avoir des puits de près de mille mètres de profondeur déjà forés. Même si la menace reste encore non perceptible, il n'est pas improbable que des compagnies pétrolières transforment les cantons de Saint-Julien, Gex, Semine et Frangy en un vaste champ de derricks ravageurs de sous-sol. Les membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache et du Syndicat Mixte du Salève ont estimé qu'il était important qu'élus et citoyens de ce territoire restent vigilants sur cette problématique.

Pour en savoir plus : « Gasland », un film édifiant à regarder ou télécharger gratuitement sur Internet.

Comment agir et rester uni dans la mobilisation : Envoyer le bulletin d'adhésion avec votre règlement (5 € les particuliers et 10 € les associations) :

Collectif non au gaz de schiste en Haute-Savoie
47, route de Reignier - 74800 ARENTHON

Vous pouvez aussi le télécharger le bulletin d'adhésion depuis l'adresse :

http://fr.groups.yahoo.com/group/non_gaz_de_schiste74/*

Dans tous les cas, vous trouverez toutes les informations concernant la fracturation hydraulique sur les sites :

<http://nonaugazdeschistelyon.wordpress.com/>

Qu'est ce que le collectif « non au gaz de schistes en Haute-Savoie » ?

C'est un collectif créé en octobre 2011, ayant pour but d'alerter l'intégralité de la population sur les réels dangers de la fracturation hydraulique, et d'organiser unitairement la lutte « l'exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels, sur terre ou sous mer, quel que soit la technique utilisée ».

Merci à Dominique Ernst pour le droit de diffusion de son article.



TAD
au cœur
du mouvement

Le **T**ransport **A** la **D**emande pour vos déplacements dans les 8 communes de la Communauté de Communes Arve et Salève

Information et réservation au
0800 04 74 00



ARBUSIGNY
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME
LA MURAZ
MONNETIER-MORNEX-
ESSERTS-SALEVE
NANGY
PERS-JUSSY
REIGNIER-ESERY
SCIENTRIER

du lundi au vendredi de 9h à 18h
le samedi matin pour le marché de Reignier



Le territoire atout cœur

quelques dates à noter

- 22 avril 2012 Elections présidentielles
- 2 mai 2012 Don du sang à 18h - Salle communale - Association du Don du Sang
- 6 mai 2012 Second tour des élections présidentielles
- 8 mai 2012 Cérémonie de l'Armistice à 11h - Monument aux morts - Municipalité
- 11 mai 2012 Marché aux fleurs dès 16h30 - Ecole primaire - Sou des écoles
- 12/13 mai 2012 Fête médiévale - Place de l'Eglise - Comité des Fêtes
- 13 mai 2012 Journée amicaliste de pêche
- 1^{er} juin 2012 Fête des mères à 18h - Salle communale - Municipalité
- 2 juin 2012 Foire fouille - Salle communale - Arthaz Entraide
- 9 juin 2012 Soirée spectacle danse - Salle communale - Arthésia danse
- 10 juin 2012 Chasse aux trésors - Sou des écoles
- 10 juin 2012 Elections législatives
- 17 juin 2012 Second tour des élections législatives
- 13 juillet 2012 Feux d'artifice - Salle communale - Municipalité
- 22 août 2012 Don du sang à 18h - Nangy - Salle communale - Association du Don du Sang
- 2 septembre 2012 Journée amicaliste de pêche pour la fermeture de la pêche
- 11 septembre 2012 Réunion publique à 20 h 30 - Salle communale - Municipalité

Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées